

N° DEL/2024-028

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 11 mars 2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 4 mars 2024

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (4) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. HAGHE Jean-Paul, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (6) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme GUICHON Marion a donné procuration à Mme BOURRIER Annette,
M. LAFON Jean-François a donné procuration à M. LANOIR Jean-Noël,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. ZANETTI Fernand.

Secrétaire de séance : Mme BOUILLON Ludivine.

Objet : Mise à jour du tableau des emplois

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 28 février 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise à jour du tableau des emplois comme suit :

Filière	Nombre de postes 01/01/24	Nombre de postes 28/03/24	Nombre de postes pourvus	Grades correspondants actuels	Types d'agents
Administratif	1	1	1	adjoint administratif 70%	
	4	4	3	adjoint administratif	* 1 contractuel
	4	3	2	adjoint administratif principal 2ème classe	
	2	2	2	adjoint administratif principal 1ère classe	
	2	2	2	rédacteur	* 1 contractuel
	1	1	0	rédacteur principal 1ère classe	
	3	3	2	attaché	* 2 contractuels
	2	2	2	attaché principal	
Culturel	1	1	1	Adjoint du patrimoine 29H	
Animation	3	3	2	adjoint d'animation 80 %	
	1	1	0	adjoint d'animation 90 %	
	12	12	12	adjoint d'animation	* 1 contractuel
	2	2	2	adjoint d'animation principal 2ème classe 80%	
	6	5	4	adjoint d'animation principal 2ème classe	
	1	1	1	adjoint d'animation principal 1ere classe	
	2	2	2	animateur	* 1 contractuel
Technique	1	1	0	adjoint technique 80%	
	1	1	1	adjoint technique 90%	
	6	6	6	adjoint technique	* 2 contractuels
	6	4	3	adjoint technique principal 2ème classe	* 1 contractuel
	2	1	1	adjoint technique principal 1ère classe	
	1	1	1	agent de maîtrise 50%	
	4	4	2	agent de maîtrise	
	5	4	3	agent de maîtrise principal	
	2	2	2	technicien	* 2 contractuels
	1	1	0	technicien principal 2ème classe	
Sportive	1	1	1	opérateur principal des APS	
	2	2	2	éducateur des APS	* 2 contractuels
	1	1	0	éducateur des APS principal 2ème classe	
	1	1	1	éducateur des APS principal 1ère classe	
Médico-sociale	3	3	3	auxiliaire de puériculture classe normale	* 2 contractuels
	1	1	1	auxiliaire de puériculture hors classe	
	2	2	1	éducateur de jeunes enfants	* 1 contractuel
	1	1	1	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	
	1	1	1	assistant socio éducatif	
	1	0	0	infirmier de soins généraux de classe normale 77,14%	
Animation	1	1	1	Contrat PEC - 1 adj d'animation	* 1 contractuel

- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à cet objet et à entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 12 mars 2024
Le Président,**


Mairie de Commes
Ventadour Egletons Moretidières



Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 28